

Tableau comparatif: Caisses de Prévoyance des Notariats Européens

mis à jour: le 01/10/2016

Questions

	Allemagne⁰⁾		Autriche	Belgique
	Caisses des Notaires^{1), 2)}	Caisses de Prévoyance^{3), 4), 5), 6)}		set-13
I Existe-t-il un système de sécurité sociale notariale?				
A. de prévoyance (retraite)				
a. confié à l'Etat				1° pilier
b. confié à l'ordre des notaires	oui	oui	oui	oui (2° pilier)
c. confié à l'initiative privée du notaire				dans le 3° pilier
B. d'assistance (maternité, maladie, incapacité de travail)				
a. confié à l'Etat				oui
b. confié à l'ordre des notaires	incapacité de travail	incapacité de travail	oui (partiellement avec assurance-groupe)	
c. confié à l'initiative privée du notaire				oui
II Existe-t-il une Caisse de Sécurité Notariale ?				
a. complètement autonome	oui	oui	oui	oui
b. partiellement autonome et partiellement gérée par l'Etat?				
c. complètement gérée par l'Etat				
d. l'année de création	1902 ¹⁾ , 1990 ²⁾	1962 ³⁾ , 1986 ⁴⁾ , 1991 ⁵⁾ , 1953/1991 ⁶⁾	1926	1976
e. adhérents: - seulement les notaires			oui + candidates notaries	oui + candidats notaires
- aussi d'autres professionnels (employés et autres)	notaires stagiaires	notaires stagiaires	candidats notaires	candidats notaires indépendants
f. Adhésion - obligatoire	oui	oui	oui	
ou - facultative				non
g. nombres de adhérents: -actifs	539 ¹⁾ , 404 ²⁾	117 ³⁾ , 351 ⁴⁾ , 80 ⁵⁾ , 43 ⁶⁾	1022	985 en 2012
- retraités	332 ¹⁾ , 182 ²⁾	56 ³⁾ , 148 ⁴⁾ , 47 ⁵⁾ , 24 ⁶⁾	256	
- veuves ou veufs	115 ¹⁾ , 42 ²⁾	29 ³⁾ , 34 ⁴⁾ , 20 ⁵⁾ , 13 ⁶⁾	180 (y compris pension d'orphelin)	
- es-adhérents ("dormeurs")		1 ⁶⁾		après le dernier plan de redressement, il reste 50 pensionnés qui doivent décider de garder une rente ou de prendre le capital constitué
III Existe-t-il des rapports, ou des formes de collaboration, avec les autres Caisses de professionnels libéraux?	oui	oui ³⁾⁻⁵⁾ , non ⁶⁾	non	régime analogue pour tous les travailleurs indépendants en Belgique + existence d'une association des caisses de prévoyances pour professions libérales
IV Est-elle autonome par rapport au Conseil National du Notariat ?	oui	oui	oui, mais le Conseil National a 20 délégués dans l'assemblée générale de la Caisse	oui, mais le Conseil National a 3 délégués dans le conseil d'administration
V Parmi les modalités d'assistance ou de prévoyance ci-après énoncées, indiquer celles qui sont pratiquées:				
a. pension vieillesse	oui	oui	oui	oui
b. indemnité pour cessation d'activité professionnelle	oui	oui	oui	non
c. soins médicaux, hospitaliers, pharmaceutiques, etc.	pour: notaires en retraite et leurs familles ¹⁾ , notaires-stagiaires ^{1) 2)} et leurs familles ¹⁾	non ⁴⁾	non	non
d. assurance maternité	oui ¹⁾	non ⁴⁾	non	non
e. indemnité - compensatoire		non ⁴⁾	non	
- en cas de rémunération professionnelle insuffisante	oui ²⁾		non	non
f. fonds mutuel pour l'achat d'un logement/étude	prêts		non	non
g. autres prestations	assurance de responsabilité professionnelle ^{1) 2)} ; rémunération des notaires-stagiaires ^{1) 2)} ; rémunération et formation du personnel auxiliaire ¹⁾	prestations de réadaptation médicale ⁴⁾	oui, pension d'invalidité, pension de survie, pension anticipée, aide de décès.	pension complémentaire organisée par le notariat belge équivaut au régime légal des pensions complémentaires

Tableau comparatif: Caisses de Prévoyance des Notariats Européens

mis à jour: le 01/10/2016

Questions

	Allemagne⁰⁾		Autriche	Belgique
	Caisses des Notaires^{1), 2)}	Caisses de Prévoyance^{3), 4), 5), 6)}		set-13
Pensions de retraite				
a. à partir de quel âge ou durée	62 ¹⁾ , 67 ²⁾	65 ³⁾ , 68 ⁴⁾ , lorsque l'âge requis est atteint ⁵⁾ , 68 ⁶⁾	70 ans, anticipation possible à 65 ans	67
b. les montants annuels en EURO				
- minimum	24.165 ¹⁾ , 12.184 ²⁾	3.470 ⁶⁾	39.372	* /35° X dernière cotisation payée X 3
- moyen	-	-	84.000	*
- maximum	69.041 ¹⁾ , 36.554 ²⁾	38.507,64 ³⁾ , 35.519 ⁶⁾ , dépend des cotisations ^{4), 5)}	illimité (dépendant du nombre d'années professionnelles et des cotisations)	8,322,36 €
b 1) le montant est déterminé - par les années d'exercice professionnel, seulement	oui	non ³⁾ , oui ⁶⁾		
b 2) - par les contributions apportées		non ³⁾		oui
b 3) - par les deux critères		non ³⁾ , oui ^{4), 5)}	oui	
c. Critères et modalités pour l'augmentation du montant des pensions de retraite				
c a) décision de l'organisation	oui	oui ^{4), 5), 6)}	oui, mais limité par les critères fixés par la loi	oui
c b) décision contrôlée par l'Etat	approbation (seulement contrôle de la légalité)	oui ³⁾		
d. Les bénéficiaires en cas de décès du notaire sont				
- le conjoint	60%	60%	oui (60 %)	oui - réversion à 2/3
- les conjoints successifs	orphelins	orphelins	oui (60 % ou 50 %)	
- les orphelins			oui (15 % ou 30 % du pension de retraite)	
Cotisation				
A. Calcul				
a. de la même manière pour tous		oui ³⁾ ; oui, mais notaire a le choix entre 70%-130% de la cot. moy; ⁴⁾ oui, mais cotisation complémentaire facultative jusqu'à 100% de la cotisation obligatoire possible ⁵⁾ , oui ⁶⁾	oui, concernant la pension de base	oui
b. ou de manière différenciée, par référence:				
- à la rémunération professionnelle déclarée au fisc			oui, concernant la pension complémentaire	7 % avec max. chaque année revu par législateur
- à la rémunération professionnelle établie par le tarif	oui			
- à une autre méthode de calcul		oui ⁴⁾ , échelonnée selon l'âge ⁶⁾	dotation supplémentaire pour les périodes d'assurance	
B Existe-t-il - un plafond maximal de cotisation	non	oui ^{3), 4), 5)} , non ⁶⁾	non	oui
- un plancher de cotisation	non	oui ^{3), 4), 5)} , non ⁶⁾	oui	oui
C. Les cotisations sont versées - directement à la Caisse	oui	oui	oui	oui
- à une autre organisation				
D. La Caisse, a-t-elle le pouvoir de contrôle et de vérification, notamment sur l'assiette des cotisations, et sur leur paiement?	oui	oui	oui	oui
E. Le montant de la contribution est établi en fonction:				
a. du chiffre d'affaires (honoraires;) indiquer le taux	10 - 50% ¹⁾ , 23,5% ²⁾			
b. de revenu net ; indiquer le taux			14%	
c. autres		oui		maximum légal
F. Le montant de la contribution est-il déductible de l'assiette de l'impôt?	oui	oui	oui	oui

Tableau comparatif: Caisses de Prévoyance des Notariats Européens

mis à jour: le 01/10/2016

Questions

	Allemagne⁰⁾		Autriche	Belgique
	Caisses des Notaires^{1), 2)}	Caisses de Prévoyance^{3), 4), 5), 6)}		set-13

0) Les Caisses des Notaires et les Caisses de Prévoyance se distinguent surtout par l'ampleur de leurs attributions (voir chiffre V.)

1) = Caisse des notaires de **Munich**

2) = Caisse des notaires des nouveaux Länder de **Leipzig**

3) = Caisse de prévoyance des notaires siégeant à Coblenz de la Chambre des notaires de **Coblence**

4) = Caisse de prévoyance siégeant à **Cologne** de la Chambre des notaires rhénane

5) = Caisse de prévoyance siégeant à **Hambourg** de la Chambre des notaires hambourgeoise

6) = Caisse de prévoyance de la Chambre des notaires **sarroise**

Tableau comparatif: Caisses de Prévoyance des N
 mis à jour: le 01/10/2016

Questions

	France	Italie	Pays-Bas	Roumanie
			set-13	set-13
I Existe-t-il un système de sécurité sociale notariale?	oui			
A. de prévoyance (retraite)				
a. confié à l'Etat			oui, pour tous les néerlandais et habitants	oui, les notaires publics sont obligatoirement inclus dans le système public
b. confié à l'ordre des notaires	oui	oui (1° pilier)	oui	oui, les notaires sont inclus dans le système notarial, comme système complémentaire à celui public
c. confié à l'initiative privée du notaire		dans le 2° pilier	oui	oui, les notaires peuvent adhérer optionnellement à un fond universel de prévoyance administré du point de vue privé
B. d'assistance (maternité, maladie, incapacité de travail)	oui			
a. confié à l'Etat	oui, pour la maladie.		oui, pour tous les néerlandais et habitants	oui, dans le cadre du système public
b. confié à l'ordre des notaires	oui, pour l'incapacité de travail.	oui	oui	
c. confié à l'initiative privée du notaire	oui, mais avec assurance-groupe (complémentaire santé)		oui	oui, les notaires peuvent conclure des assurances maladies privées
II Existe-t-il une Caisse de Sécurité Notariale ?				
a. complètement autonome	oui	oui	oui	oui, la Caisse de Prévoyance des Notaires Publics de Roumanie
b. partiellement autonome et partiellement gérée par l'Etat?				
c. complètement gérée par l'Etat				oui, les notaires publics sont inclus obligatoirement aussi dans le système public
d. l'année de création	1948	1919	1955	2013 - la Caisse de Prévoyance des Notaires Publics de Roumanie
e. adhérents: - seulement les notaires - aussi d'autres professionnels (employés et autres)	oui	oui	oui, notaires et juristes des notaires	non
f. Adhésion - obligatoire ou - facultative	oui	oui	oui	oui
g. nombres de adhérents: -actifs	8800	4749	3200	environ 2300
- retraités	4300	1321	1064	
- veuves ou veufs	2500	1188	485	
- es-adhérents ("dormeurs")			1520	
III Existe-t-il des rapports, ou des formes de collaboration, avec les autres Caisses de professionnels libéraux?	oui, au sein de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales	oui (association des organismes de prévoyance privés)	non	non
IV Est-elle autonome par rapport au Conseil National du Notariat ?	oui	oui	oui	oui
V Parmi les modalités d'assistance ou de prévoyance ci-après énoncées, indiquer celles qui sont pratiquées:				
a. pension vieillesse	oui	oui	oui	oui, tant dans le système notarial que dans le système public
b. indemnité pour cessation d'activité professionnelle	oui (incapacité totale)	oui	non	oui, dans le système notarial
c. soins médicaux, hospitaliers, pharmaceutiques, etc.	non		non	non, dans le système notarial; oui, dans le système public
d. assurance maternité	non	oui	non	non, dans le système notarial; oui, dans le système public,
e. indemnité - compensatoire	non	oui	non	non
- en cas de rémunération professionnelle insuffisante	non	oui	non	non
f. fonds mutuel pour l'achat d'un logement/étude	non	oui	non	non
g. autres prestations	non, si ce n'est au profit d'enfants mineurs ou handicapés	autre pension (d'ancienneté, d'invalidité), assurance maladie, allocations d'études, diverses subventions.	pension des proches parents, des partenaires, d'orphelin, d'enfants étudiants, d'enfants malades; incapacité de travail	Pension d'invalidité, pension de survie, pension anticipée, aide de décès.

Tableau comparatif: Caisses de Prvoyance des N
 mis à jour: le 01/10/2016

Questions

	France	Italie	Pays-Bas	Roumanie
			set-13	set-13
Pensions de retraite				
a. à partir de quel âge ou durée	67 anticipation possible à 62 ans	75 ans anticipation possible à 67 ans	65 ans, anticipation possible à 55 ans; activité possible jusqu'à 70 ans	dans le système notarial, 70 ans la pension de vieillesse, anticipation possible à 65 ans; il n'y a pas une limite d'âge jusqu'à laquelle on peut déployer l'activité comme notaire; dans le système public, 65 ans, la pension de vieillesse, anticipation possible à 60 ans.
b. les montants annuels en EURO				
- minimum	20600 environ	67.801 (20 ans de contribution)	620 dépendant du nombre d'années professionnelles	
- moyen	53000 environ	82.213 (30 ans de contribution)	28.000 dépendant du nombre d'années professionnelles	
- maximum	140.000 environ	96.625 (40 ans de contribution)	32.200 dépendant du nombre d'années professionnelles	
b 1) le montant est déterminé - par les années d'exercice professionnel, seulement	non	oui	oui	
b 2) - par les contributions apportées	oui		non	oui
b 3) - par les deux critères	oui		non	
c. Critères et modalités pour l'augmentation du montant des pensions de retraite				
c a) décision de l'organisation	oui		oui	oui, dans le système notarial
c b) décision contrôlée par l'Etat	oui	oui		oui, dans le système public
d. Les bénéficiaires en cas de décès du notaire sont				
- le conjoint	oui (réversion à 60% ou à 100% avec un abattement)	oui	< 65: 90% du pension de retraite	survivants - le mari et les enfants - 60% quel que soit le nombre des survivants, dans le système notarial; - 50% pour 1 survivant, 75% pour 2 survivants et 100% pour 3 ou plus survivants, dans le système public
- les conjoints successifs		oui	> 65: 70% du pension de retraite	idem
- les orphelins		oui	15 % du pension de retraite	idem
Cotisation				
A. Calcul				
a. de la même manière pour tous	Oui, mais en tenant compte d'un coefficient d'âge (section B)	oui	oui, âge de l'adhérent	oui, la même formule de calcul pour tous les participants, selon la période de contribution et le revenu assuré
b. ou de manière différenciée, par référence:				
- à la rémunération professionnelle déclarée au fisc			non	
- à la rémunération professionnelle établie par le tarif			non	
- à une autre méthode de calcul	oui, chiffre d'affaires pondéré			
B Existe-t-il - un plafond maximal de cotisation	oui	non	non	non, dans le système notarial; oui, dans le système public.
- un plancher de cotisation	oui	non	non	oui
C. Les cotisations sont versées - directement à la Caisse	oui	non	oui	oui
- à une autre organisation	non	(Archive notariale)	non	non
D. La Caisse, a-t-elle le pouvoir de contrôle et de vérification, notamment sur l'assiette des cotisations, et sur leur paiement?	oui, sur le paiement	non (oui, par l'Archive notariale)	oui	oui
E. Le montant de la contribution est établi en fonction:				
a. du chiffre d'affaires (honoraires;) indiquer le taux	4,5% (section C)	22% - 42% ⁽⁷⁾	non	non
b. de revenu net ; indiquer le taux			non	non
c. autres			oui, âge	au choix du notaire, sans être moins du plancher minimum; les notaires âgés de plus de 60 ans peuvent s'assurer à la moitié du plancher minimum; il n'y a pas de plafond maximal.
F. Le montant de la contribution est-il déductible de l'assiette de l'impôt?	oui	oui	oui	oui

Tableau comparatif: Caisses de Prévoyance des N
mis à jour: le 01/10/2016

Questions

	France	Italie	Pays-Bas	Roumanie
			set-13	set-13

0) Les Caisses des Notaires et les Caisses de Prévoyance se distinguent surtout par l'ampleur de leurs attributions (voir chiffre V.)

1) = Caisse des notaires de **Munich**

2) = Caisse des notaires des nouveaux Länder de **Leipzig**

3) = Caisse de prévoyance des notaires siégeant à Coblenche de la Chambre des notaires de **Coblence**

4) = Caisse de prévoyance siégeant à **Cologne** de la Chambre des notaires rhénane

5) = Caisse de prévoyance siégeant à **Hambourg** de la Chambre des notaires hambourgeoise

6) = Caisse de prévoyance de la Chambre des notaires **sarroise**